



Journal Title: Nouvelles de l'UIT

Journal Issue: no. 4 (2008)

Article Title: Message de Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations unies

Page number(s): p. 21

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

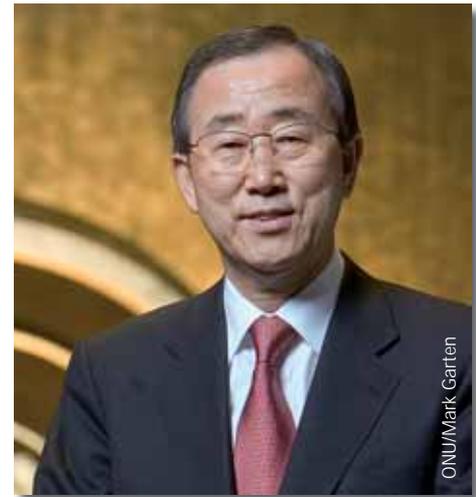
(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

Message

de Ban Ki-moon,
Secrétaire général des Nations unies



Depuis ses tout débuts, la télégraphie et les autres formes de communication à distance n'ont cessé d'évoluer. La possibilité de transmettre rapidement des informations importantes sur de grandes distances, en nous affranchissant du temps et de l'espace, nous a permis de mener un nombre considérable de nouvelles activités: envoyer des messages personnels, effectuer des opérations financières complexes ou traiter de questions aussi graves que la guerre et la paix, pour n'en citer que quelques-unes. La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information est l'occasion de rappeler le rôle catalyseur et novateur que jouent les communications et l'information dans les sociétés et le besoin universellement répandu de communiquer et de coopérer par-delà les frontières.

Cette journée marque également l'anniversaire de la fondation de l'Union internationale des télécommunications, en 1865. Déjà à cette époque, l'idée de transmettre des signaux électriques au moyen de fils métalliques avait donné naissance à quantité de technologies concurrentes. L'UIT a été créée pour répondre au besoin croissant de normes internationales. Dès le début, elle a joué un rôle clé dans le rapprochement des peuples, défi qui reste d'actualité avec l'avènement des téléphones portables de la troisième génération et des technologies à large bande.

Force est toutefois de constater que l'accès aux technologies des communications n'est pas universel et que tous ne profitent pas également de leurs avantages. Le Sommet mondial sur la société de l'information, qui s'est tenu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, a fait le lien entre les technologies de l'information et des communications (TIC) et le développement humain et appelé les Etats Membres à édifier une société de l'information ouverte à tous et axée sur l'être humain et le développement, grâce au partage de l'information et des connaissances.

Le Sommet a par ailleurs instamment prié les Etats Membres de tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées et des autres groupes vulnérables. Le thème de la Journée de 2008, «Connecter les personnes handicapées», souligne combien il importe d'élargir l'accès des équipements et des services de communication et d'information à ces personnes pour répondre à leurs besoins. On estime à 650 millions le nombre de personnes handicapées dans le monde. Avec leur famille, cela représente près de 2 milliards de personnes qui doivent faire face à un handicap, soit près du tiers de la population mondiale. Il importe de se rappeler que n'importe qui peut se retrouver un jour handicapé.

Nous devons absolument modifier notre attitude face aux personnes handicapées, faire en sorte que leurs libertés et leurs droits fondamentaux, notamment le droit de participer pleinement à la société de l'information, soient respectés et valoriser leur contribution et leurs idées.

C'est là un défi de taille mais nous devons trouver des solutions novatrices, notamment mettre au point de nouvelles technologies d'assistance et faciliter l'élargissement de l'accès aux TIC. J'invite instamment les responsables politiques et les chefs d'entreprise à accélérer la recherche scientifique et technique destinée à mettre au point des technologies à l'usage de tous et accessibles à tous.

En ce jour, engageons-nous à observer les principes directeurs de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et à faire en sorte, tous ensemble, que chacun de nous ait les mêmes possibilités de communiquer et de s'informer aujourd'hui et demain.